



Délit de fuite avec dommages matériel - dépôt de plainte

Par Rapsody

Bonjour,

J'ai découvert ce matin mon véhicule largement accidenté alors qu'il était stationné tout a fait convenablement sur un emplacement de stationnement public. Mon véhicule ne pouvant rouler, il a du être remorqué suite à déclaration de sinistre auprès de mon assurance.

J'ai fait un dépôt de plainte, avec l'appui d'un témoin qui a vu l'accident et qui a relevé la plaque d'immatriculation du véhicule du chauffard.

Le témoin a envoyé une déclaration de témoignage a l'assurance.

De plus, des caméras municipales disposées dans la rue ont filmé l'accident.

En sus des dommages matériels sur mon véhicule, ceci m'occasionne beaucoup de stress (gestion du sinistre, journée de RTT pour les formalités administrative). D'autant plus que je souhaitai changer de véhicule et donner ce dernier en reprise puisque ma voiture (3 portes) n'est plus adaptée à mon enfant. Avec cet événement, cela va repousser d'autant plus mon projet d'achat.

Pensez vous que je puisse demander réparation pour préjudices moral ?

Si oui, quelle somme vous semble raisonnable ?

Je vous remercie

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

aux USA les dommages et intérêts sont punitifs d'où les montants astronomiques qu'ils peuvent atteindre.

En France, en revanche, les dommages intérêts sont réparateurs et d'un montant très modeste.

Je pense que vous pourriez espérer une somme de 50? voire 100? environ. Autrement dit vous n'avez droit à quasiment rien du tout au titre du préjudice moral.